

MUSÉES DE LA VILLE DE SAINT-LÔ

OFFRE DE STAGE EN CONSERVATION DES COLLECTIONS - RECOLEMENT

Organisme	Ville de Saint-Lô Service des musées Place du Général de Gaulle 50 000 Saint-Lô			
Contexte du stage	Le service des musées de la Ville de Saint-Lô rassemble deux Musées de France : le musée d'art et d'histoire et le musée du bocage normand. L'équipe des musées mène actuellement le récolement des collections du musée du bocage normand qui rassemblent plus de 3000 objets ethnographiques. Dans le cadre du récolement, le musée souhaite également améliorer les conditions de conservation des collections en procédant au reconditionnement des objets et à la réorganisation de ses réserves.			
Missions	Encadré(e) par la responsable des collections et en collaboration avec l'équipe régie des musées, le (la) stagiaire aura la possibilité d'être formé(e) et de participer aux différentes missions liées à la conservation et au récolement des collections muséales. Sa mission principale sera d'assister la responsable des collections dans les opérations suivantes : - manipulation et conditionnement des collections - marquage des objets selon les normes de conservation - saisie de notices informatisées de récolement dans la base de données - mise à jour de la localisation des objets dans la base de données - recherches documentaires sur les collections			
Profil	Étudiant(e) en master métiers du patrimoine, musée, régie des collections. Formation en histoire, ethnographie			
Qualités requises	Rigueur, autonomie, bon relationnel, adaptabilité, permis B			
Durée de stage Rémunération	Stage conventionné non rémunéré de deux mois, à compter du 1 ^{er} juin ou du 1 ^{er} juillet 2021			
	Candidatures (cv et lettre de motivation) à envoyer avant le 15 avril à l'attention de :			
Candidature et demande d'informations	Emmanuelle Siot Directrice des musées de Saint-Lô 5 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô emmanuelle.siot@saint-lo.fr Renseignements: Claire Jupille, responsable des collections			
	(claire.jupille@saint-lo.fr – 02 33 72 52 66)			